

NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE

MASTER

INDEX UNIT

6 NOV 1951



Distr. GÉNÉRALE

T/PET.7/279  
17 septembre 1951

ORIGINALE : FRANÇAIS

PETITION DE M. JOHN AMATE ATAYI, PRESIDENT DU PARTI TOGOLAIS DU PROGRES  
CONCERNANT LE TOGO SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication en date du 26 août 1951 émanant de M. John Amaté Atayi, Président du Parti Togolais du Progrès et concernant le Territoire sous tutelle du Togo sous administration française.

51-42171

COPIE

PARTI TOGOLAIS DU PROGRES

Lomé, le 26 août 1951

A Monsieur LE SECRETAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES  
NEW YORK

Monsieur le Secrétaire général,

Il y a deux semaines, un incident tragique endeuillait le village d'Agbétiko. Son écho, qui a rententi à travers le Territoire, a jeté l'émotion dans toute la population togolaise habituée à vivre dans le calme, la tranquillité et l'ordre, inaccoutumée à ces actes de terrorisme et à ces excès de violence qui coûtent des vies humaines.

Les mobiles qui étaient à l'origine de cette triste affaire, les slogans qui avaient excité les esprits, certaines manœuvres qui l'avaient déclenchée, s'observaient un peu partout dans le sud du pays et donnaient aux populations de sérieuses appréhensions sur le dénouement de cette campagne d'agitation généralisée. Dès avant l'incident d'Agbétiko, nous recevions des doléances de nos amis de l'intérieur qui craignaient que l'excitation à la haine ouvertement prêchée dans le pays ne tournât au tragique. Les menaces se précisant, leurs appels se faisaient de plus en plus pressants, et nous avons dû le 20 août sortir de notre réserve habituelle pour porter devant vous la situation ainsi créée.

Dans notre lettre du 20 août, avec objectivité et sans passion, nous définissons les responsabilités. Elles incombent nettement et sans contestation au Comité de l'Unité Togolaise, qui vient, le 23 août 1951, encore, d'ajouter à son actif un forfait de plus.

Voici les faits : le vieux chef du village de Vogan, Paul KALIPE, est décédé il y a environ deux mois, mais selon la coutume la mieux établie et la plus respectée, sa mort n'a pas jusqu'ici été dévoilée; elle ne sera rendue publique qu'après un certain délai fixé au 4 septembre prochain; c'est-à-dire le chef ne mourra que ce jour-là. Avant cette date, il continue

virtuellement de régner et sa succession n'est pas ouverte. Lorsqu'elle le sera, un régent assurera l'interregne jusqu'à l'intronisation du nouveau chef qui peut être le régent, confirmé, ou une autre personne, appartenant à la famille du chef, pour que la coutume et la tradition, que le Comité de l'Unité Togolaise aime à brandir, soient respectées.

L'homme commis aux charges de régent est Jacob KALIPE, fils du chef défunt, nommé depuis de longues années, du vivant de son père, pour le seconder, sous-chef de Vogan. Pendant la longue maladie de son père c'est Jacob KALIPE qui a administré ce gros centre de manière telle que son autorité et son ascendant se sont accrus, de même qu'à grandi dans la population la sympathie et l'affection unanimes qui l'avaient porté aux fonctions de sous-chef de Vogan. Jacob KALIPE pouvait très légitimement, comme d'autres membres de la famille, prétendre à la succession de son père, et sa position, consolidée par son savoir-faire et ses qualités d'administrateur appréciées de tous, est très forte et lui assure d'avance les suffrages de la grande majorité de la population.

Alors que, disons-nous, la succession n'est pas encore ouverte, le Comité de l'Unité Togolaise, sachant qu'il ne pouvait affronter le verdict populaire avec la moindre chance de succès, a voulu imposer par la manière forte, en dehors de toutes les règles coutumières, un certain Amouzou Zébada, que l'on donne pour le cousin du chef défunt, mais dont on est certain qu'il est sénile, n'a aucune personnalité et ne prend aucune part à la gestion des affaires du village. Pour le Comité de l'Unité Togolaise, son principal titre est d'être un ancien conseiller insurgé contre le chef défunt et écarté depuis fort longtemps par celui-ci.

Quoi qu'il en soit, c'est au conseil de famille, puis au conseil de village qu'il appartient de décider, dans les formes coutumières, du choix du nouveau chef parmi les candidatures en présence.

Or le Comité de l'Unité Togolaise n'a pas attendu; aussitôt connue la mort de Kalipé, il a proclamé chef de Vogan, le vieil Amouzou Zébada et rassemblé autour de lui des mécontents qui sont la clientèle de ce parti. Différents coups de main ont été organisés pour répandre la terreur dans le village, intimider Jacob Kalipé, et même s'emparer de sa personne. Il lui

a été interdit de présider désormais le tribunal coutumier dont il dirige depuis longtemps les débats. Jacob Kalipé a fait toutes les concessions compatibles avec le maintien de l'ordre public et avec sa dignité, afin d'éviter des bagarres, mais il ne pouvait admettre de se plier à l'injonction, illégale, venant d'individus sans mandat, et sans aveu, de ne pas tenir le tribunal. C'eut été admettre la démission de l'autorité, l'installation de l'anarchie dans un village calme et laborieux, et reconnaître la loi d'agitateurs sans scrupules. Jacob Kalipé a bravé ces agitateurs - nous ne savons qui pourrait lui donner tort - et a convoqué le tribunal pour le jeudi 23 août, en présence d'un gendarme européen et de deux gardes venus assurer l'ordre.

Une horde d'hommes et de femmes fanatisés ont aussitôt envahi la salle, empêchant le tribunal de siéger. Le président Jacob Kalipé n'a pas insisté, a levé la séance et s'est retiré chez lui. Les émeutiers étaient triomphants et ne s'arrêtaient plus. Il fallait tout de même rétablir l'ordre, et pour cela, demander du secours à Anécho. On s'aperçut que la ligne téléphonique avait été coupé la veille en trois endroits. Une dizaine de gardes de cercle arriva et fut vite submergée par un flot grandissant. Un renfort d'une dizaine de gardes Cercle accourut d'Anécho sans pouvoir arriver à rétablir la situation. Viollement pris à partie par la foule, sauvagement blessés, l'un d'eux laissé pour mort, les 20 gardes de cercle, devant une foule déchaînée armée de bâtons, de coupe-coupe, de couteaux, de fusils de traite et de chasse, ne pouvaient que renoncer à disperser les manifestants et à se replier sur le poste administratif. Ils n'en étaient pas moins poursuivis et harcelés; le signal de l'attaque était donné aux cris de "Allez-y, vous pouvez les tuer l'C.N.U. a défendu aux Français de tirer un seul coup de fusil". Les gardes-cercle ont lancé des grenades contre un mur, ils ont tiré en l'air pour faire peur, cela n'a fait que redoubler la rage folle des émeutiers. Des voix criaient "Vous voyez, ce sont des tirs à blanc, allez-y, massacrez-les, ils ne vous feront rien". La foule a suivi aveuglément, les gardes dangereusement menacés ont fini par tirer. 8 personnes, dont deux femmes, ont été mortellement frappées. Ce n'est que lorsque des hommes tombaient que les pauvres paysans se sont rendus compte des conséquences de leur attitude et ont pris une fuite échevelée à travers champs, ne faisant dès lors preuve d'aucun courage et d'aucune conviction. Ils avaient cru jusqu'au dernier moment, sur la foi des exhortations des meneurs, que leur agression était gratuite.

Nous déplorons vivement la mort de nos compatriotes, mais la journée était préparée par le Comité de l'Unité Togolaise pour être une journée sanglante. La tactique adoptée était en effet de neutraliser le service d'ordre pour pouvoir à loisir prendre d'assaut la maison de Jacob Kalipé et massacrer les loyalistes. Nous sommes donc dans la triste obligation de reconnaître que ce triste bilan mortel était un moindre mal, et que le nombre de morts eut été infiniment considérable si les émeutiers n'avaient été arrêtés dans leur folie.

Nous regrettons infiniment que ce soit de pauvres paysans naïfs qui aient si lourdement payé la faute des agitateurs qui se sont eux mêmes lâchement mis à l'abri. On cherche vainement au fond de ces incidents une quelconque trace de patriotisme et de désintéressement ou simplement de raison, qui appelle la sympathie. Ce ne sont que des actes de terreur et de brigandage que désavoue tout homme sensé.

A Vogan comme à Agbétiko, les responsabilités du Comité de l'Unité Togolaise sont flagrantes et la prémeditation solidement établie.

Vingt jours environ avant l'émeute, un policier togolais prédisait qu'il y aura prochainement des coups de feu à Vogan. Il n'a rien d'un devin, mais il est le frère du président de la section du Comité de l'Unité Togolaise d'Anécho et par conséquent est dans les secrets de la conjuration.

A quelques jours de ce jeudi 23 août, les chefs des conjurés sont venus à Anécho conclure un pacte de sang avec le président du Comité de l'Unité Togolaise d'Anécho.

La veille, les leaders du Comité de l'Unité Togolaise de Vogan et d'Anécho et un fils dissident du chef défunt, ont quitté le Cercle pour ne pas être compromis dans l'affaire préparée pour le lendemain. Les fils téléphoniques ont été coupés, ce n'était pas par hasard.

Enfin, le jour même, l'appareil déployé par les émeutiers et leur organisation dénotaient un plan minutieusement monté d'avance. Nous pouvons allonger l'énumération, mais qu'il nous suffise de dire que devant la gravité de la situation, des conjurés revenus de leurs illusions ont parlé, des secrets ont été dévoilés.

Il est significatif de noter que dans un village de 15.000 habitants, seuls environ 500 personnes ont pris part aux émeutes. Ceci prouve bien

l'insigne minorité du C.U.T. et fait ressortir que ces émeutes sont loin d'être l'expression d'un mécontentement général de la population.

Telle est l'atmosphère d'agitation permanente que le Comité de l'Unité Togolaise a l'intention d'instaurer dans le pays pour faire croire, contre l'évidence, que tout va mal depuis qu'il est sorti battu des dernières élections.

Telles sont les lourdes responsabilités de ce parti qui a trouvé auprès du Conseil de tutelle, trompé sur son sentiment nationaliste et désintéressé, un préjugé extrêmement complaisant et favorable, alors qu'il n'est qu'une association de quelques aventuriers aux vils desseins, au service de certains intérêts aujourd'hui bien connus et qui ne sont pas ceux des Togolais.

Dans notre lettre du 20 août, nous faisions remarquer la responsabilité morale du Conseil de tutelle à l'ombre duquel sont perpétrées toutes ces agitations. A Agbétiko comme à Vogan, les agitateurs invoquent le Conseil de tutelle comme leur bouclier. Nous savons qu'il n'en est rien, mais il est impossible d'en convaincre la foule des Cutards et aussi la population qui a longtemps cru que le mouvement éwé avait contre lui toutes les données pour être classée, et cependant.

Cet état d'esprit est la suite logique de la propagande du Comité de l'Unité Togolaise, qui se réfère abondamment, au cours de ses conférences publiques, à des lettres reçues d'Amérique et se prévaut insolemment de la dévouée amitié de certain membre du Conseil de tutelle.

Les tergiversations du conseil ont concouru à accréditer ces assertions. Dans une récente conférence publique à Lomé un orateur n'a-t-il pas déclaré qu'une personnalité bien placée du Conseil de tutelle a écrit au parti que "la question éwé restera éternellement pendante et que sa conclusion appartenait à vous-mêmes". Ce n'est pas nous qui accordons crédit à des racontars, mais, c'est la clientèle du Comité de l'Unité Togolaise et le résultat c'est hier Agbétiko, aujourd'hui Vogan. Pour notre pays calme et laborieux qui a besoin de la paix et de la tranquillité pour façonner son avenir, c'est beaucoup trop.

Nous sommes persuadés que le Conseil de tutelle déplorera comme nous ces incidents qui ont ensanglanté notre pays et qu'il aura à cœur d'y mettre un terme en fermant le dossier de l'affaire éwé, et de dégager ainsi la responsabilité qu'à son insu le Comité de l'Unité Togolaise lui fait endosser. C'est cela que nous venons respectueusement demander à l'Organisation des Nations Unies avec l'espoir que notre voix, la voix de la majorité des Togolais, sera enfin entendue.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération./-

(signé) John A. Atayi  
John Amaté ATAYI  
Président du Parti Togolais du Progrès

Reçu au siège des Nations Unies le 2 septembre 1951.